Cfdt: SYNDICALISME INSEE - ENQUÊTEURS

MAI 2021

Bulletin d'actualité de la CFDT INSEE

finances.cfdt.fr

DURANT CES DERNIERS MOIS, PLUSIEURS GROUPES DE TRAVAIL DU CTR ONT ÉTÉ DÉDIÉS À LA CARRIÈRE, AUX ÉVOLUTIONS DU MÉTIER, AINSI QU'AUX INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES ENQUÊTEURS. LE CHSCT SPÉCIAL ENQUÊTEURS A POURSUIVI L'EXAMEN DE PROJETS D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

SOMMAIRE

DEUXIÈME VOIE D'ACCÈS AU GRADE D'ENQUÊTEUR EXPERT

BILAN DE LA CAMPAGNE DE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE 2020-2021

BILAN MÉLOPÉE 2020

NOUVELLE FA NAUTILE

PROGRAMME D'ENQUÊTES

CHSCT-S ENQUÊTEURS PREMIER TRIMESTRE

FIN DU CHSCT-S ENQUÊTEURS EN 2023

DEUXIÈME VOIE D'ACCÈS AU GRADE D'ENQUÊTEUR EXPERT

LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU 13 AVRIL 2021, LA DIRECTION A PRÉSENTÉ SES CRITÈRES POUR L'OUVERTURE D'UNE NOMINATION SUR LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ENQUÊTEUR EXPERT (CATÉGORIE 1) EN COMPLÉMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DÉJÀ EXISTANT. LA CFDT DEMANDANT CETTE 2E VOIE D'ACCÈS DEPUIS DES ANNÉES EST SATISFAITE QUE LA DIRECTION ACCEPTE DE METTRE ENFIN EN ŒUVRE CETTE POSSIBILITÉ.

FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE VOIE

Les enquêteurs concernés par cette nouvelle voie de recrutement au grade d'enquêteur de catégorie 1 sont les enquêteurs en CDI de catégorie 2, ayant 12 années d'ancienneté au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la promotion est prononcée.

Les enquêteurs promus seront choisis :

- pour 70 % des promotions, en priorité à l'ancienneté
- pour le reste des promotions, à l'aide de l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent apparaissant dans ses trois dernières évaluations professionnelles.

La CFDT demande que la nomination sur liste d'aptitude se fasse par passage à l'ancienneté uniquement. Elle demande aussi que le critère de 12 ans d'ancienneté soit abaissé à 10 ans pour permettre la promotion de davantage d'enquêteurs.

La Direction précise l'impossibilité de prendre uniquement en compte l'ancienneté car la loi exige que la nomination sur liste d'aptitude se fasse selon au moins deux critères. Elle propose d'ailleurs les mêmes que ceux apparaissant pour les agents de catégorie C dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) des promotions de l'Insee.

Elle s'engage à réfléchir à l'abaissement du nombre d'années exigées pour intégrer la liste d'aptitude.

La CFDT souligne l'arbitraire et le manque d'objectivité en regard de l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent. Certains enquêteurs ont pu être pénalisés par l'utilisation de quotas au sein de leur établissement.

Alors que la Direction explique qu'aucun quota n'a été officialisé pour apprécier la valeur professionnelle d'un enquêteur, elle reconnaît que certaines Directions locales peuvent en avoir mis en place.

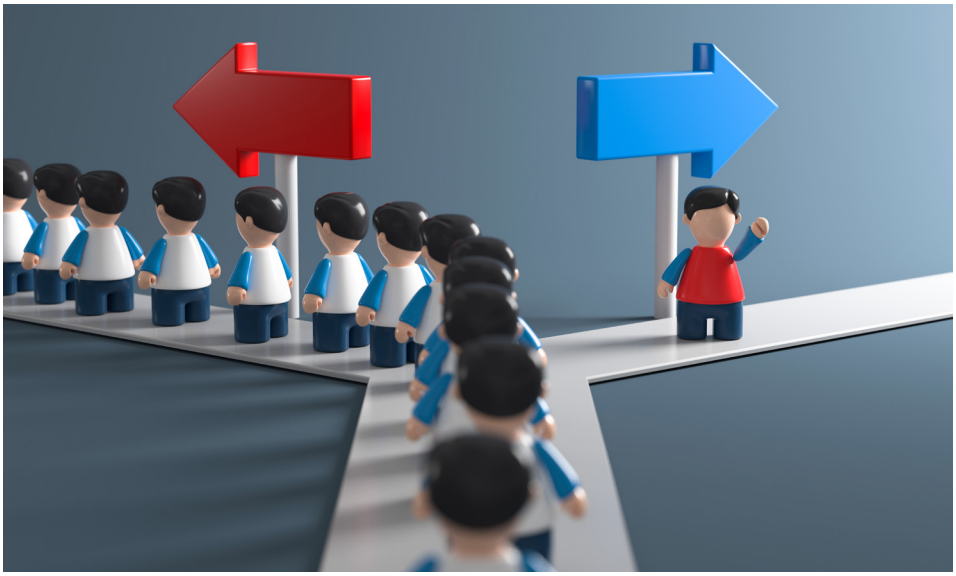

Elle dit qu'elle échangera avec les Directeurs régionaux pour étudier le problème et disposer d'une procédure coordonnée.

La CFDT demande qu'une communication soit faite auprès des Directions régionales, des DEM et des enquêteurs pour éclaircir ce point.

UN NOMBRE INSUFFISANT D'ENQUÊTEURS EXPERTS

La Direction a fixé la part des enquêteurs de catégorie 1 à 17 % de l'ensemble des enquêteurs.

Pour diverses raisons, ce taux de promotions a toujours oscillé entre 13 et 15 % depuis 2015 par la seule voie de l'examen professionnel.

La CFDT demande que cette cible de 17 % soit respectée chaque année avec l'ouverture de la 2è voie.

La Direction s'y engage.

Le nombre d'enquêteurs promus sera réparti en deux tiers par la voie de l'examen professionnel, qui, lui, ne change pas, et un tiers par la voie de la liste d'aptitude.

Ainsi, les enquêteurs de catégorie 2 ayant 10 ans d'ancienneté auront accès à l'examen professionnel. Ceux ayant 12 ans d'ancienneté auront accès à l'examen professionnel et à la nomination au choix par la liste d'aptitude.

La CFDT a, à nouveau, fait valoir auprès de la Direction que les enquêteurs estiment qu'avec 10 ou 12 ans d'ancienneté, ils n'ont pas besoin de passer un examen, vecteur d'anxiété et de stress, pour prouver leur compétence professionnelle car le métier n'est pas fondamentalement différent en passant de la catégorie 2 à la catégorie 1. Tout ça pour environ 30€ de plus par mois !

UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR 2021

La Direction propose l'ouverture de la 2ème voie dès 2021. Elle établira deux listes d'enquêteurs promus au grade d'enquêteurs de catégorie 1. Les premiers seront promus rétroactivement au 1er janvier 2021. Les seconds le seront au 1er janvier 2022.

En régime pérenne, les promotions actées au cours de l'année n seront effectives au 1er janvier de l'année n+1.

BILAN DE LA CAMPAGNE DE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE 2020-2021

LA CAMPAGNE DE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE NATIONALE DES ENQUÊTEURS DE 2020-2021 S'EST ACHEVÉE EN FÉVRIER. COMME DÉJÀ ANNONCÉ, LA DIRECTION PROPOSE, POUR L'AN PROCHAIN, L'AJOUT D'UNE CAMPAGNE "AU FIL DE L'EAU" POUR PALLIER LES VACANCES INOPINÉES DE POSTES.
LA CFDT EST FAVORABLE À CETTE MISE EN ŒUVRE, À PARTIR DU MOMENT OÙ LE PROCESSUS PERMET DE LIMITER LA PRÉCARITÉ DES PERSONNES RECRUTÉES.

UNE CAMPAGNE SATISFAISANTE, MAIS DES PROGRÈS RESTENT NÉCESSAIRES

Cette campagne de mobilité géographique, unique et à un seul tour, est la première à avoir été organisée conformément aux Lignes Directrices de Gestion des mobilités de l'Insee (LGD). Elle regroupe les anciennes campagnes, nationale et locales, qui se déroulaient au sein des établissements.

Seuls les enquêteurs en CDI ou en CDD sur poste correspondant à un besoin permanent peuvent y participer.

Sur 110 postes ouverts, 63 affectations ont été proposées, dont 7 sont des changements de régions et 2 sont des changements de départements au sein d'une même Direction Régionale.

13 enquêteurs n'ont pas obtenu de mobilité, dont 4 ont pu rester sur leur poste avec un renouvellement de contrat.

Par ailleurs, 9 enquêteurs en CDD dont le contrat se terminait fin avril 2021 n'ont pas obtenu d'affectation dans cette campagne.

Bien que la Direction soit satisfaite du déroulement de cette première campagne, elle reconnaît que des progrès restent à faire. En effet, la liste des postes n'a pas toujours été bien comprise et la communication doit être améliorée.

La CFDT demande que les détails des postes soient clairement annoncés afin d'éviter tout malentendu (secteur précis urbain ou rural, possibilité de remplacement, etc.) Elle préconise un entretien post dépôt de candidature, comme demandé par plusieurs chefs de DEM.

La Direction répond que cet entretien est à l'étude.

INCONVÉNIENTS DU DISPOSITIF DE LA CAMPAGNE ACTUELLE À UN TOUR

Avec le dispositif actuel, les postes des enquêteurs quittant l'Insee pour causes de retraites non anticipées ou de démissions imprévues, en dehors de la période de la campagne de mobilité, se retrouvaient vacants.

En attendant le lancement de la campagne de mobilité suivante, les Directions régionales ont actuellement deux options, soit conclure des contrats courts en cours d'année, soit proposer des augmentations temporaires de quotité aux enquêteurs du réseau.

Or ces dernières années, ceux-ci se sont fortement multipliés.

Pour la CFDT, la première option représente une précarisation du réseau, tandis que la seconde ne permet pas de répondre aux demandes d'augmentation pérenne de quotité de nombreux collègues.

De plus, ces contrats courts impliquent une charge de gestion importante pour les RH et chefs de DEM lors de la phase de recrutement, puis de formations pour les gestionnaires.

L'AJOUT D'UNE CAMPAGNE AU FIL DE L'EAU

Devant le manque de visibilité et de sécurité pour les enquêteurs et la lourdeur de la gestion de cette organisation pour les DEM et sites Prix, la Direction propose de coupler la campagne nationale annuelle avec une campagne dite "au fil de l'eau".

L'idée est une publication des postes vacants sur les sites habituels (pôle emploi, Leboncoin…) par les Directions régionales concernées. En parallèle, l'information serait également disponible via le portail enquêteurs de la DSDS accessible à l'ensemble du réseau.

La durée des CDD proposés serait de de 3 ans pour attirer davantage de candidats potentiels et sécuriser la personne retenue.

La Direction dit rester ouverte à tout autre mode de communication sur ces postes.

La CFDT reste favorable à l'ajout d'une telle campagne. Elle demande une publicité accrue, une meilleure communication quant aux postes disponibles, la priorité du poste pour un enquêteur du réseau et un passage en CDI au bout d'une année pour limiter la précarité.

La Direction répond qu'à compétence égale, et sans être automatique, un enquêteur du réseau a de fortes chances d'être prioritaire sur un poste face à un candidat extérieur.

Elle ajoute que les contrats actuels (un CDD de 3 ans renouvelable une fois avec une période d'essai initiale de 3 mois) sont imposés par le Ministère et que l'Institut ne peut y déroger.

BILAN MÉLOPÉE 2020

POUR PRÉPARER LE PASSAGE À LA NOUVELLE ENQUÊTE EMPLOI EN 2021, LE PILOTE MÉLOPÉE A ÉTÉ LANCÉ EN 2020. UN AN APRÈS, SON BILAN A ÉTÉ RÉALISÉ.

Les enquêteurs et les DEM ont déjà pu s'exprimer sur le pilote Mélopée grâce à des questionnaires qualitatifs, et des réunions de bilan menées au 1er semestre 2020.

Leurs retours ont mis en lumière des inquiétudes ainsi que des difficultés concernant la gestion des déménagements et l'envoi centralisé des mails et courriers.

Des ajustements ont pu être effectués afin de faciliter la transition vers Mélopée

CHARGE DE TRAVAIL

La charge de travail est jugée plus importante que prévue pour Mélopée par les gestionnaires. L'année 2020 a été plus lourde en raison de la gestion en parallèle de deux enquêtes EEC : l'EEC classique et le pilote Mélopée. La crise sanitaire a par ailleurs rendu le travail plus complexe.

RÉSULTATS DE COLLECTE

Si le fait de proposer un nouveau mode de collecte a plu à certains enquêtés et peut avoir permis de recueillir des réponses supplémentaires (notamment grâce à la possibilité de répondre quand ils voulaient par internet), cela ne se traduit pas sur les taux de collecte. Le taux de collecte observé pour Mélopée est très proche de celui de l'EEC sur la même période (environ 60 %).

Comme toutes les enquêtes de 2020, le pilote Mélopée a été affecté par la crise sanitaire et a vu ses taux de collecte baisser, particulièrement au T2.

Des analyses complémentaires seront menées pour comparer les profils des répondants entre EEC et Mélopée.

DE PLUS EN PLUS DE RÉPONSES PAR INTERNET

La part globale des réponses par internet augmente puisqu'elle est passée de 34 % au T1 2020 à 43 % au T4 2020. C'est aussi le cas des réponses par internet dans les 3 premiers jours de collecte, c'est-à-dire sans intervention de l'enquêteur.

Pour la programmation 2020, le taux de réponse par internet dans les 3 premiers jours était de 11 %. Pour la programmation 2021, le taux utilisé est de 16 %. Les taux retenus pour les programmations futures seront adaptés en fonction des taux constatés lors de la collecte. Le taux utilisé dans les DOM est plus bas que celui utilisé en métropole, proportionnellement à ce qui est observé pour le recensement.

La réponse par internet a pour effet de faire baisser la charge Opale représentée par l'Enquête Emploi pour les enquêteurs.

La CFDT continuera à suivre l'évolution des taux de réponses par internet dans les 3 premiers jours, du fait de l'impact important qu'ils ont sur la charge des enquêteurs.

La CFDT interroge la Direction sur l'impact des réponses web sur la charge programmée dans Opale

La Direction n'apporte pas de réponse.

D'AUTRES ÉVOLUTIONS EN COURS

Suite aux retours des enquêteurs et des DEM, d'autres évolutions sont à l'étude, en particulier leurs demandes récurrentes sur les questionnaires partiels. Les enquêteurs demandent que soit développée la possibilité de compléter et valider par téléphone un questionnaire débuté sur internet. Actuellement, cela est impossible et les enquêteurs doivent reprendre les questionnaires partiels depuis le début. La Direction reconnaît l'intérêt que représenterait une telle évolution tout en indiquant la complexité de sa prise en compte. Cette évolution est à l'étude et pourrait intervenir dès la fin de l'année 2021.

MANQUE DE TRANSPARENCE DE LA PROGRAMMATION MÉLOPÉE

La CFDT continue à déplorer le manque de transparence dans la programmation Opale. Il est impossible pour un enquêteur de vérifier la charge Opale qui lui est attribuée. Ces vérifications sont complexifiées avec le multimode dans le cas de l'enquête Mélopée. La CFDT demande à nouveau que les enquêteurs puissent disposer d'un accès à leur Opale.

La Direction envisage de former un spécialiste de la charge Opale dans chaque DR qui pourrait ainsi aider les enquêteurs à mieux comprendre celle qui leur est attribuée. Suite à la demande des représentants du personnel, elle annonce également la possibilité de former un enquêteur par DR.

NOUVELLE FICHE ADRESSE NAUTILE

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2021, L'ENQUÊTE LOYERS ET CHARGES ÉVOLUERA AVEC L'ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE FICHE ADRESSE (FA). SA PHYSIONOMIE EST ASSEZ PROCHE DE LA FA ACTUELLE. CE NOUVEAU MODÈLE A ÉTÉ TESTÉ LORS DE L'ENQUÊTE HISTOIRE DE VIE ET PATRIMOINE (HVP) EN 2019.

Son déploiement est prévu dès le premier trimestre 2022 pour toutes les enquêtes à l'exception de Mélopée qui conserve le format actuel.

Il existera 2 type de FA : une FA logement et une FA individu.

De nouvelles informations telles que des numéros de téléphone, adresses mail, données cartographiques, données GPS sont ajoutées, tandis que les rangs d'adresse et de logement n'y sont plus.

Le tirage de l'échantillon est désormais issu de Fideli (fichier démographique des logements et individus) établi à partir des fichiers fiscaux (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, fichier des propriétés bâtis), apurés, enrichis d'informations de géolocalisation (coordonnées, zonages), et complétés par le répertoire des communautés et celui des résidences hôtelières.

Les enquêtes Mélopée, Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (SRCV) et Cadre de Vie et Sécurité (CVS) sont les premières dont l'échantillon n'est plus issu uniquement de la Taxe d'habitation et des fichiers du Recensement de la Population.

La FA papier sera conservée à l'arrivée de Sabiane, la nouvelle application qui remplacera CAPI.

La CFDT avait alerté la Direction lorsque le projet Fidéli était à l'étude : la disparition du rang de logement annonçait de fait des difficultés importantes de repérage pour les logements collectifs.

La CFDT confirme ses alertes à la Direction sur les informations défaillantes concernant l'adresse échantillonnée dans le fichier Fideli.

- Des adresses sont erronées, inexistantes ou totalement fausses, ce qui oblige l'enquêteur à se rapprocher de la mairie ou de l'urbanisme pour expertise.
- Les informations ne sont pas toujours suffisantes pour identifier le logement. Les adresses tirées au sort sont issues de fichiers fiscaux remplis sur une base déclarative. Elles sont souvent incomplètes lorsqu'il s'agit de logements collectifs : n° de bâtiment, n° d'appartement, étage, etc., oubliés par le déclarant.

Dans ces cas, le repérage s'avère compliqué voire impossible.

À nouveau, la CFDT interpelle la Direction, désormais le temps de repérage compté dans Opale ne sera plus suffisant lorsque l'enquêteur sera confronté à ce type de situation.

L'absence d'outils appropriés comme le Pass Vigik et à présent l'augmentation du nombre d'adresses incomplètes obligeront l'enquêteur à valider ce type de FA en "logement non identifié" ou "adresse incohérente par rapport à la situation sur le terrain", c'est à dire en FA Hors Champ.

Concernant les adresses incomplètes, la Direction répond qu'en fonction du nombre de signalements des enquêteurs à ce sujet, le problème sera expertisé.

La Direction ajoute que l'interface de la FA à remplir par l'enquêteur (nombre d'essais de repérage, de contacts, infos ménage, etc.) pourra évoluer. Des améliorations pourront être apportées suite au bilan des premières enquêtes qui utiliseront ce nouveau format.

La CFDT invite les enquêteurs à laisser un commentaire dans la FA CAPI, sur le RSST ou le signaler aux responsables de l'enquête concernée lorsque le repérage de certaines FA s'avère complexe voir impossible.

PROGRAMME D'ENQUÊTES
UNE ADAPTATION RENDUE NÉCESSAIRE

LA DIRECTION INFORME D'UN CERTAIN NOMBRE DE CONSÉQUENCES NOTABLES DIRECTES SUR LE PROGRAMME D'ENQUÊTES. ELLE ANNONCE QUE LA REPRISE DE LA COLLECTE EN FACE À FACE N'EST PAS PRÉVUE AVANT DÉBUT JUIN. LA CFDT APPELLE À LA PRUDENCE SUR LE PRAGMATISME DE CES PROJECTIONS.

UN PROGRAMME D'ENQUÊTES BOULEVERSÉ PAR LES DERNIÈRES MESURES

En métropole, la collecte des prix sur le terrain et les enquêtes en face-à-face sont suspendues compte tenu du renforcement des mesures gouvernementales de confinement prises fin mars.

Le repérage se fait sur la base du volontariat.

La situation est plus diversifiée dans les DOM historiques.

Parmi les enquêtes nouvelles se déroulant par téléphone, on note VQS, TIC et EVA.

CVS a également débuté le 19 avril, par téléphone sans son questionnaire auto-administré.

Parmi les enquêtes devant être réalisées en face-à-face, et reportées au mieux à début juin, la Direction mentionne :

- le pilote Piaac coordonné par l'OCDE et dont la maîtrise d'ouvrage impose que toutes les FA doivent être retournées au 15 septembre au plus tard,
- le test Autonomie qui dispose d'un questionnaire auto-administré. L'enquête du même nom qui doit lui succéder, initialement prévue en octobre de cette année, est reportée au mieux à mars 2022.

VERS UNE SOUS-CHARGE CONSÉQUENTE AU 4È TRIMESTRE ...

Selon la Direction, l'ensemble de ces reports de collecte conduira à une sous-charge importante prévisible au 4ème trimestre de cette année.

Plusieurs opérations sont envisagées pour limiter cette sous-charge :

- une nouvelle plateforme Camme sur les conditions de vie et l'évolution des revenus,
- le test d'un nouveau questionnaire individuel du recensement,
- une enquête TIC en face-à-face auprès d'un échantillon de 4000 FA et qui concernerait toutes les DR, pour mesurer l'impact des modes de collecte par rapport à ce qu'il est aujourd'hui,
- une enquête sur le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire est également à l'étude avec la Drees et les réseaux associatifs.

- Une partie de la collecte du pilote Piaac pourrait avoir lieu au-delà du 15 septembre, si la reprise en face-à-face ne pouvait se réaliser suffisamment tôt

Par ailleurs, des formations pourront être programmées :

- aux outils informatiques et bureautiques,
- pour les applications Sabiane et collecte pour les enquêtes par téléphone,
- à la gestion du temps.

La CFDT demande que les formations informatiques et bureautiques puissent être dispensées uniquement en présentiel pour une meilleure efficacité.

... ET UN PROGRAMME BOULEVERSÉ POUR 2022 ET AU-DELÀ

Parmi les principales conséquences envisageables au-delà de cette année,

- l'enquête CDT-RPS (Conditions de travail - risques psycho-sociaux), initialement programmée fin 2022-début 2023 et arrivée en fin d'interrogation de panel triennal, sera reportée au 2ème semestre 2024,
- l'enquête emploi du temps prévue début 2024 sera, elle, reportée mi-2025.

La CFDT s'interroge sur l'impact global des dernières mesures sur les effectifs enquêteurs.

CHSCT- S ENQUÊTEURS PREMIER TRIMESTRE

ACHAT DE MATÉRIELS

Parmi les achats effectués fin 2020 et au 1er trimestre de cette année pour équiper les enquêteurs, on peut citer

- 300 chargeurs USB pour allume-cigare voiture,
- 200 rallonges de chargeur téléphone USB de 2 mètres,
- 300 lampes torches de qualité,
- 200 sacs à dos,
- 400 gants tactiles,
- des languettes anti-buée.

La CFDT déplore une fin de non-recevoir pour l'achat de destructeurs de papier.

Selon la Direction, les enquêteurs n'en ont pas l'usage dans le cadre de leur mission.

La CFDT demande donc une note sur les procédures pour les documents confidentiels précisant soit leur retour, soit leur destruction, qui soit soumise aux représentants du CHSCT-S avant validation pour que rien ne soit préjudiciable à l'enquêteur.

ACHAT DE CASQUES AUDIO

Les conséquences de la crise sanitaire et l'arrivée progressive du multimode intensifient l'utilisation du téléphone pour mener les enquêtes.

Suite à la demande de tous les enquêteurs, la Direction a pris en fin d'année 2020 la décision de les équiper en casques audio adaptés.

Plusieurs tests se sont déroulés au cours du 1er trimestre avec différents modèles.

Un modèle filaire, le *Jabra Evolve 40* et un modèle bluetooth, le *Jabra Evolve 65* ont été retenus et seront achetés à parts égales afin d'équiper l'ensemble du réseau.

La livraison dans les établissements est prévue fin mai début juin. Chaque enquêteur sera sollicité sur le modèle souhaité (filaire ou bluetooth).

La CFDT demande à la Direction la possibilité d'envoi des casques audio par la poste, dès que ce matériel sera disponible, si les enquêteurs ne retournent pas sur site.

RENOUVELLEMENT DES TABLETTES PRIX

Pour réaliser leurs tournées prix sur le terrain, les enquêteurs utilisent actuellement des tablettes HP Windows masterisées par l'Insee datant de 2016 alors que d'autres font usage de tablettes Lenovo encore plus anciennes.

Compte tenu de leur ancienneté, les défaillances techniques de ces matériels se font ressentir lourdement dans la mission quotidienne des enquêteurs.

Afin de renouveler ces tablettes, deux nouveaux modèles ont été testés sans aboutir à une réelle satisfaction à ce jour. Les problèmes de poids, d'autonomie et de fluidité restent au cœur des préoccupations. Alors qu'il y a urgence, une solution est encore en attente.

La CFDT regrette que la Direction n'ait pas tenu suffisamment compte des différentes alertes, sur le vieillissement du matériel et sur les remarques des précédents tests.

ÉQUIPEMENT EN POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE

En dehors des DOM où la livraison a pris du retard, les enquêteurs intéressés ont été équipés en ordinateurs portables, écrans, claviers, souris et stations d'accueil à domicile.

La Direction explique que les demandes en région ont été moins importantes par rapport à son estimation. Du matériel reste encore disponible.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'expérimentation des véhicules électriques se poursuit, bien que les déplacements des enquêteurs volontaires sont moins fréquents.

Ce point sera abordé lors d'un prochain GT du CHSCT.

ENQUÊTES DIFFICILES

Pour l'année 2021, les enquêtes proposées pour l'obtention de la prime « enquêtes difficiles » sont Histoire de vie et patrimoine (HVP) et le pilote Mélopée

La mise en paiement de la prime "enquêtes difficiles" pour l'enquête TeO sera effective sur la paie du mois d'avril 2021.

BIENVENUE AU NOUVEAU DOCTEUR

Le docteur Vernet, médecin de prévention, remplace le docteur Arnautu.

Ce nouveau médecin de prévention annonce lors du GT qu'il souhaite participer a un accompagnement découverte des enquêtes. Conscient qu'un accompagnement enquêteur ménage est complexe à réaliser, il accompagnera un enquêteur prix dès que la situation sanitaire le permettra

ATTESTATION EMPLOYEUR COUVRE-FEU

Depuis la mise en place du couvre-feu, la CFDT a demandé à la Direction de fournir via les DR une attestation employeur aux enquêteurs comme lors du 2è confinement.

Ces derniers effectuent la prise de contact IAJ, souvent à partir de 19h lorsque les ménages sont à leur domicile.

La Direction refuse de fournir ce document en expliquant que Bercy assure qu'il suffit de produire lors d'un contrôle un document justifiant son appartenance à l'Institut, en l'occurrence la carte d'enquêteur.

La CFDT alerte la Direction car c'est à l'appréciation de l'agent de police que l'individu sera verbalisé ou non.

Depuis, une enquêtrice d'Île-de-France a fait l'objet d'une contravention.

La CFDT regrette ce refus et demande à nouveau à la Direction que les DR fournissent à chaque enquêteur cette attestation.

FIN DU CHSCT-S ENQUÊTEURS EN 2023

À COMPTER DU 1 JANVIER 2023, SUITE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2022, LE COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU ET LES COMITÉS HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITION DE TRAVAIL (DONT CELUI DES ENQUÊTEURS) N'EXISTERONT PLUS.

En remplacement, de nouvelles instances seront créées : Le **Comité Social d'Administration (CSA)** et les **Formations Spécialisées (FS)**. Ces dernières seront destinées à traiter les sujets portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

La CFDT interpelle la Direction au sujet du temps consacré aux conditions de travail des enquêteurs.

Cette dernière répond qu'il n'existera plus d'instances spécifiques dédiées aux conditions de travail des enquêteurs comme c'est le cas depuis 2013 (année de mise en œuvre des NCEE). Mais il y aura toujours des points dédiés aux sujets enquêteurs en groupe de travail et dans les formations spécialisées. La Direction ne peut estimer à ce stade le temps qui y sera consacré.

Il n'existera plus de budgets réservés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des enquêteurs et des agents (comme avec le CHSCT-S et les CHSCT départementaux). Les besoins et les projets dédiés aux enquêteurs ou aux agents seront financés sur le budget de l'Insee.

La CFDT craint que les spécificités des sujets enquêteurs ne puissent plus être correctement traitées faute de temps dédié.

La CFDT demande, entre autres, la programmation de groupes de travail d'ici la disparition de ces instances. Elle souhaite ainsi acter de meilleures conditions de travail pérennes et être très attentive à la mise en place du Multimode.

POUR ALLER PLUS LOIN

Flash Info Insee Multimode : Présentation des nouveaux protocoles et Sabiane

Syndicalisme Insee Enquêteurs Novembre 2020

Retrouvez les documents du groupe de travail du CTR sur l'intranet Insee

PROCHAINES RÉUNIONS

GT du 11 mai : Maiol DEM Multimode

GT du 14 octobre : Enquêtes ménages

CHSCT S du 20 mai : Hygiène sécurité et conditions de travail, spécial enquêteurs

GT CHSCT du 16 juin : Ordre du jour à préciser

VOS REPRÉSENTANTS CFDT

Marielle BIGOT, secrétaire générale adjointe

Isabelle Dessagne, Enquêtrice Côte d'Or

Valérie VILLACRES, Enquêtrice Nouvelle Aquitaine 06 63 30 57 54

Stéphane DUPIN, Auvergne Rhône-Alpes,

Cfdt: INSEE

Cfdt: FINANCES

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)	**Mme ❑**	**M. ❑**
Nom :		**Prénom :**
Date de naissance : / /		**ADHÈRE À LA CFDT**

Coordonnées personnelles

Adresse :	Mél personnel :	
	Téléphone portable :	| | | | | | | | | |

Renseignements professionnels

N° d'agent ou matricule :		Mél prof :	
Direction :			
Service d'affectation :		Téléphone professionnel :	| | | | | | | | | |
Ville :		Portable professionnel :	| | | | | | | | | |

RÉFÉRENCES POUR LA COTISATION ANNUELLE

Grade :	
Catégorie (A ou B ou C) :	
Échelon :	
Indice :	
Quotité de travail :	%
Salaire imposable mensuel :	

Remettez ce bulletin à un militant ou rendez-vous sur finances.cfdt.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat | | | | | | | | | | | (à compléter par le syndicat)	**Type de paiement : Récurrent**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER : CFDT	**ICS : FR88ZZZ254894**
Coordonnées du syndicat	
Nom du titulaire du compte à débiter	
IBAN du compte à débiter | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |	
Fait à	**Le**
Signature	

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement.
Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur https://monespace.cfdt.fr. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.